

DÉLIBÉRATION N°21/310

Séance du 13 juillet 2021

Approbation du règlement des visites virtuelles et des offres en distanciel d'Universcience

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - M Bruno Maquart,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le règlement des visites virtuelles et des offres en distanciel d'Universcience.

Fait à Paris,
Le 13 juillet 2021

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart